

# Règlement de l'épreuve

- L'organisation du Triathlon de Saint Rémy se déroulant avec l'agrément de la FF TRI, les règles fédérales s'y appliquent.
- En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons de forces majeures, l'intégralité du montant des inscriptions sera remboursée.
- Le nombre de places est limité à 300 sur l'ensemble des épreuves (hors courses jeunes).
- **Majoration du montant des inscriptions sur place le Dimanche 5 juin 2016: 10€ pour le M et 40€ pour le L).**
- **Dans le souci d'optimiser la remise des dossards, il est préférable de valider son inscription au plus tard le vendredi 3 juin 2016.**
- **Présentation obligatoire de la licence et d'une pièce d'identité pour les licenciés, et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition pour les non licenciés.**
- Responsabilités : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Le service médical pourra arrêter tout concurrent montrant des signes de fatigue anormaux ou ayant subi une chute avec lésions.
- La puce fournie par l'organisation devra être portée à la cheville pour accéder au parc et durant toute l'épreuve jusqu'à l'arrivée. Celle-ci sera récupérée dès votre passage sur la ligne d'arrivée. Vous ne pourrez quitter l'aire d'arrivée qu'après sa restitution. En cas d'abandon, vous devez le signaler à un arbitre et remettre la puce à un bénévole sous l'arche d'arrivée. Toute puce perdue ou volée sera facturée 15€ au concurrent.

# Règlement de l'épreuve

- La natation se déroule en lac. Le port du bonnet de bain fourni par l'organisation est obligatoire. Le port du dossard est interdit durant la partie natation. En cas d'impossibilité du déroulement de l'épreuve de natation, celle-ci sera remplacé par 1,8km de course à pied pour le Distance XS, 3,6km de course à pied pour le Distance M et 7,2km de course à pied pour le Distance L.
- Le cyclisme se déroule sur route ouverte à la circulation. Le dossard devra être porté sur le dos, et le vélo porter la plaque de cadre numérotée. Un contrôle réglementaire des vélos sera fait à l'entrée du parc à vélos par les arbitres : en cas de problème, l'interdiction de concourir peut être prononcée. Le port de casque à coque rigide homologué CE et jugulaire serrée est obligatoire pendant toute la partie cycliste. L'abri aspiration (drafting) est interdit.
  - **IMPORTANT: horaires éliminatoires Distance L:**  
**14h fin du premier tour cycliste et 16h fin de la partie cycliste.**  
**Au-delà de ces horaires les concurrents seront arrêtés.**
- La course à pied se déroule sur route et chemin. Le dossard doit être porté sur le devant, être visible, ne pas être plié, découpé ou réduit sous peine de disqualification.
- *Le non respect d'une des clauses du règlement de la FF TRI entraînera la disqualification du contrevenant, sans indemnisation possible.*

# Sécurité, médical

- Médecins et secouristes seront présents sur le site de départ/arrivée et sur les parcours cyclistes et pédestres.
- Des signaleurs cibistes assureront les priorités de passage sur le parcours et pourront tenir informé le PC de tout incident et de l'évolution de la course.
- Les motards du club « Moto-passion » évolueront sur le parcours dans le cadre de l'arbitrage ainsi que pour la sécurité des coureurs.
- L'épreuve cycliste sera « ouverte » et « fermée » par des véhicules de l'organisation.